



## Planifier les funérailles

Par : [CVH Team](#)

Pendant les premiers jours après la mort, la famille et les amis en deuil ont la responsabilité de préparer les funérailles. De quelles sortes de funérailles doit-il s'agir? Le décédé souhaitait-il se faire enterrer ou incinérer? Que faut-il acheter au salon funéraire? À qui faut-il s'adresser pour acheter une pierre tombale? Les gens qui jettent un regard rétrospectif sur la période tombant juste après le décès se demandent souvent comment ils ont fait pour prendre toutes les décisions nécessaires en vue des funérailles. Certaines familles discutent des vœux du décédé quant aux funérailles bien à l'avance, tandis que d'autres ne prennent des décisions à cet égard qu'après la mort.

## Les types de funérailles

Les funérailles sont influencées par les traditions religieuses et culturelles, les préférences de la famille et les frais. Au Canada, les funérailles ont lieu d'un jour à quatre jours après la mort. Si les funérailles sont retardées de plus de quatre jours, c'est souvent pour accommoder les personnes qui ont de grandes distances à parcourir pour y assister. Les funérailles traditionnelles offertes par les salons funéraires comprennent :

- l'exposition du corps avant le service funéraire
- le service funéraire
- l'enterrement (l'enterrement du corps ou l'incinération)

Ces arrangements sont presque toujours confiés aux salons funéraires, mais la famille peut aussi s'en occuper si elle le désire.

Le service funéraire a souvent lieu dans un salon funéraire ou un édifice religieux. Quoi qu'il en soit, c'est la famille qui décidera où il se tiendra. Après le service, la dépouille est le plus souvent transportée par corbillard à un cimetière public ou à un mausolée. Dans le cas d'une incinération, certaines familles préfèrent conserver les cendres dans une urne ou les éparpiller sur une propriété privée au lieu de les enterrer.

Les funérailles traditionnelles ne sont pas le seul choix possible. Certaines familles choisissent d'enterrer ou d'incinérer le corps peu de temps après la mort, sans organiser de veillées funèbres ou de service funéraire. Ces familles peuvent décider de tenir une cérémonie commémorative plus tard.

Ces cérémonies peuvent avoir lieu n'importe où : dans une salle, une maison ou près d'un lieu de sépulture si la famille le désire.

Voir aussi : [Rituels pour réconforter les familles](#)

## Les services offerts par le salon funéraire

Le salon funéraire est souvent la principale ressource que consulte la famille pour planifier les funérailles. L'entrepreneur de pompes funèbres est en général très sensible aux différents types de rituels de deuil et prend donc en ligne de compte la diversité des croyances religieuses et culturelles qui existent. En plus de s'occuper de la dépouille, de proposer des options pour les funérailles et d'offrir une orientation à la famille, l'entrepreneur joue un rôle de coordination. À cet effet, il assure la liaison avec les institutions religieuses ou les entreprises ayant un rôle à jouer dans les funérailles.

Les salons funéraires offrent souvent des forfaits qui englobent une variété de services, mais ces services sont aussi offerts individuellement si les forfaits ne répondent pas à vos besoins.

## Les frais de base

En général, le salon funéraire propose un seul tarif qui comprend les services particuliers à toutes les funérailles. Les frais de base s'appliquent à ce qui suit : les formulaires à remplir; l'obtention des permis requis; la demande d'acte de décès; les dispositions prises auprès d'institutions religieuses, d'un cimetière ou d'un crématorium; le soin de la dépouille après la mort. L'entrepreneur de pompes funèbres pourra bien vous rappeler les nombreux détails dont il faudra s'occuper. Il pourrait s'agir : d'apporter au salon funéraire les vêtements que portera le décédé; de choisir les porteurs; de désigner une personne pour prononcer un discours élogieux à la mémoire du décédé; de choisir une œuvre de bienfaisance au lieu de fleurs ou encore de choisir l'entreprise qui fournira le monument ou la plaque commémorative.

## Les frais applicables à des articles particuliers

Parmi les frais facultatifs ou qui varient selon les choix de la famille, mentionnons ceux qui s'appliquent aux articles ou services suivants :

- l'achat d'un cercueil, d'une urne ou d'un récipient d'enterrement extérieur conçu pour retarder la pourriture du cercueil;
- l'embaumement et la préparation du corps pour l'exposition;
- la réservation du salon funéraire pour les visites ou l'exposition;
- la réservation du salon pour le service funéraire;
- la réservation de matériel et de membres du personnel pour le service au lieu de sépulture;
- la réservation du corbillard.

Le salon funéraire peut également s'offrir à la famille pour faire affaire avec des entreprises ou organismes afin de préparer les funérailles. Au nombre des personnes ou entreprises que vous ou le salon funéraire voudrez peut-être contacter, mentionnons :

- les fleuristes
- les journaux (pour la nécrologie)
- les musiciens, tel qu'un organiste (pour le service funéraire)
- une personne pour diriger le service au cas où le salon funéraire ne s'en occuperait pas
- le cimetière (pour choisir le site d'enterrement, s'il y a lieu)

Si vous voulez que le salon funéraire s'occupe de tous ces détails, informez-vous à l'avance des frais. Certains salons ne facturent que ces services, tandis que d'autres y ajoutent des frais de manutention.

Même les plus simples funérailles peuvent coûter quelques milliers de dollars. Si vous ne disposez pas des moyens nécessaires pour payer les funérailles, vous pourriez vous adresser à votre province ou territoire pour savoir s'il offre de l'aide financière à cette fin. En effet, il existe dans certaines administrations publiques des dispositions législatives selon lesquelles toutes les personnes ont droit à des funérailles. Si le défunt est un ancien combattant, familiarisez-vous avec le Fonds du Souvenir. Parrainé par Anciens Combattants Canada, le Fonds du Souvenir est une société sans but lucratif dont la mission consiste à faire en sorte qu'aucun ancien combattant ne se voie refuser des funérailles et une inhumation convenables par manque d'argent.

## Qui doit être avisé d'un décès?

Il est vrai que la famille et les amis apprennent le décès d'un proche peu de temps après l'événement, mais d'autres personnes doivent aussi en être informées, notamment :

- l'employeur du défunt
- la compagnie d'assurance (s'il y a des demandes de prestations de décès à présenter)
- les médecins
- les chefs ou conseillers spirituels
- tout organisme ou club duquel le défunt était membre
- Anciens Combattants Canada ou les services sociaux provinciaux si ces organismes vont payer les funérailles

## L'obtention d'un acte de décès

Comme la famille le découvrira au moment de régler les affaires financières et juridiques du défunt, la présentation d'un acte de décès s'impose pour permettre aux gouvernements, aux banques et aux avocats de procéder au traitement des prestations et de céder l'actif.

Si vous avez désigné un salon funéraire pour faciliter les arrangements, celui-ci commandera, en général, autant de copies de l'acte de décès que vous avez demandées. Le coût de ces documents varie d'une région à l'autre du Canada.

Pour vous procurer un acte de décès, vous devrez fournir les renseignements suivants au sujet du défunt :

- nom complet
- adresse domiciliaire et numéro de téléphone avant le décès
- date de naissance
- date de décès
- numéro d'assurance sociale
- lieu de décès
- état matrimonial
- nom et lieu de naissance du père
- nom de jeune fille et lieu de naissance de la mère

Vous aurez par ailleurs à déclarer votre lien de parenté avec la personne sur l'acte de décès. La cause de la mort ne figure pas sur l'acte de décès.

## Voyages aériens pour funérailles

Certaines compagnies aériennes offrent des prix réduits aux membres d'une famille qui doivent voyager pour assister aux derniers moments d'un parent ou à ses funérailles. À cet effet, la compagnie aérienne voudra vérifier que la personne est grièvement malade ou qu'elle est morte, et pourrait vous demander des renseignements comme le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hôpital ou du salon funéraire. Parfois, la compagnie aérienne demande le plein tarif au moment du vol, mais accorde un remboursement lorsqu'elle reçoit l'acte de décès.

## Comment planifier ses propres funérailles

Prendre les dispositions nécessaires pour vos propres funérailles peut être aussi simple que d'écrire à la main le type de funérailles que vous aimeriez et l'endroit où elles auront lieu. Ces renseignements peuvent être communiqués à la famille, mais si vous avez choisi un salon funéraire, l'entrepreneur de pompes funèbres peut aussi classer ces instructions en lieu sûr.

Certaines personnes veulent faire le plus de préparatifs possible, y compris le paiement préalable des frais funéraires. Si vous songez à verser d'avance les frais demandés par le salon funéraire :

- Assurez-vous de choisir un entrepreneur de pompes funèbres autorisé de bonne réputation qui est en affaires depuis assez longtemps.

- Demandez où on va placer votre argent et comment il sera protégé.
- Demandez si le forfait offre une certaine souplesse. Par exemple, qu'arrivera-t-il si vous déménagez dans une autre ville ou province?
- Demandez s'il est possible d'annuler l'accord en tout temps. Si oui, quel en serait le coût?
- Conservez un exemplaire de l'accord et dire à vos proches il se trouve.

Rappelez-vous qu'il y aura d'autres frais associés aux funérailles. Les pierres tombales et les sites d'enterrement, par exemple, sortent du cadre des responsabilités du salon funéraire.

*Contenu revu en janvier 2023*